



Facture

Réf. : FA1210-0019

Date facturation : 09/10/2012

Date échéance : 08/11/2012

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

C.A.S.O

4 rue Albert Camus
CS 20 079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Photos aériennes du site de la future "Maison du Marais" : 130€ Intervention du 21 septembre 2012.	0%	180,00	1	180,00
Lot de photos aériennes issues d'un point de décollage				
<u>Caractéristiques de l'image :</u>				
• Capteur Canon • Dimension : 4000 x 3000 pixels (12Mpx) • Vitesse ISO : 100				
Livrées brutes sans aucune retouche.				
Frais de déplacement : 10€ (2 x 10kms x 0.50€) A/R Camapgne-Lès-Wardrecques/Saint-Omer				
Assurance risque centre-ville : 40€				
<u>Informations</u>				
Consulter la grille des tarifs : http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs				
Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 180,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPFRPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.